



DÉCISION

N° : 2026-306

Exécutoire le : 06 JUIL. 2026

Publiée / Notifiée le : 06 JUIL. 2026

Visée le : 03 JUIL. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Système d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules
Catégorie 4 : Châssis porteurs 26 ou 32 tonnes neufs et/ ou d'occasion
Marché spécifique n°1
Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération n°2026-86 du conseil communautaire en date du 14 avril 2026 donnant délégation au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n° 2026-66 donnant délégation de fonction et de signature en matière de commande publique à M. Yves MERCIER, 12ème vice-président de Grand Lac,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant le Système d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules n°24001,
Considérant la nécessité pour Grand Lac d'acquérir un châssis poids lourd 32 tonnes neuf destiné à être équipé d'une benne à ordures ménagères (BOM) de 22 m³ avec grue auxiliaire de 22 T/m,
Considérant la publicité lancée le 13 mai 2026 sur le profil acheteur pour le marché spécifique n°1, catégorie 4 (Châssis porteurs 26 ou 32 tonnes neufs et/ ou d'occasion),
Considérant l'analyse des offres,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 ATTRIBUTION

De signer le marché spécifique n°1 de la catégorie 4 avec l'entreprise TRUCKS SOLUTIONS CHAMBERY domiciliée 330 rue de la prairie - 73420 Voglans, pour la fourniture un châssis poids lourd 32 tonnes neuf destiné à être équipé d'une benne à ordures ménagères (BOM) de 22 m³ avec grue auxiliaire de 22 T/m pour un montant total de 162 000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise l'entreprise TRUCKS SOLUTIONS CHAMBERY

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12ème Vice-Président délégué à la
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 03/07/2026 08:34:34



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-306 : Système d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules - Catégorie 4 : Châssis porteurs 26 ou 32 tonnes neufs et/ ou d'occasion - Marché spécifique n.1 - Attribution - -

Date de transmission de l'acte : 03/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2026

Numéro de l'acte : Dec2536 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260703-Dec2536-AI

Date de décision : 03/07/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA